

## Traité de droit criminel – tome 2, 2<sup>e</sup> édition

Hugues Parent

On peut se procurer le présent ouvrage à:

Les Éditions Thémis  
Faculté de droit, Université de Montréal  
C.P. 6128, Succ. Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7  
Canada

Courriel : [themis@droit.umontreal.ca](mailto:themis@droit.umontreal.ca)  
Internet : [www.themis.umontreal.ca](http://www.themis.umontreal.ca)  
Téléphone : (514) 343-6627  
Télécopieur : (514) 343-6779



## Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	IX
<b>Introduction</b> .....	XIX
 <b>Chapitre préliminaire</b>	
<b>L'élément matériel de l'infraction (<i>actus reus</i>)</b> .....	1
Première section : La définition de l' <i>actus reus</i> .....	4
Deuxième section : Les composantes de l' <i>actus reus</i> .....	5
Première sous-section : Un comportement .....	5
A. Un acte positif .....	6
B. Un état ou une situation .....	9
C. Une omission .....	22
Deuxième sous-section : Des faits et des circonstances particulières.....	40
Troisième sous-section : Une conséquence .....	45
A. Le conséquence prohibée change la nature de l'action reprochée (conséquence substantive).....	45
B. La conséquence prohibée aggrave le crime en ajoutant à la même action un résultat préjudiciable (conséquence aggravante) .....	46
Troisième section : Le lien de causalité .....	48
Première sous-section : Le lien de causalité en regard des principes généraux de la responsabilité criminelle (common law) .....	49
Deuxième sous-section : Les dispositions du <i>Code criminel</i> relatives au lien de causalité .....	54
A. L'article 224 du <i>Code criminel</i> (lorsque la mort aurait pu être empêchée).....	54
B. L'article 225 du <i>Code criminel</i> (Mort découlant du traitement de blessures).....	58
C. L'article 226 du <i>Code criminel</i> (hâter la mort) .....	61

D. L'article 222(5)c) et d) en conjonction avec l'article 228 C.cr. ....	65
Conclusion .....	69

## **Première partie**

### **La faute subjective**

#### **Chapitre premier**

<b>La connaissance</b> .....	75
Première section : La connaissance en relation avec les principes régissant la responsabilité pénale .....	76
Première sous-section : La connaissance réelle ou factuelle ....	77
Deuxième sous-section : L'aveuglement volontaire .....	80
Troisième sous-section : La connaissance imputée .....	82
Deuxième section : La connaissance en relation avec les composantes de l' <i>actus reus</i> .....	84
Première sous-section : La connaissance en relation avec le comportement (acte positif) .....	84
Deuxième sous-section : La connaissance en relation avec les faits et les circonstances .....	85
A. Élément de connaissance découlant explicitement de la rédaction de l'infraction .....	86
B. Élément de connaissance implicitement reconnu aux termes de l'infraction .....	105
Troisième sous-section : La connaissance en relation avec les conséquences de l'infraction .....	115
A. La connaissance en relation avec les crimes comportant une conséquence substantive .....	115
B. La connaissance relative aux crimes comportant une conséquence aggravante.....	120
Troisième section : L'ignorance volontaire comme forme de connaissance en droit pénal .....	123
Première sous-section : L'ignorance volontaire en relation avec les circonstances .....	126
A. Dans les cas où le législateur prévoit expressément l'élément de connaissance .....	126
B. Dans les cas où le législateur ne prévoit pas expressément un élément de connaissance.....	135

Deuxième sous-section : L'ignorance volontaire : critère objectif ou subjectif?.....	144
Quatrième section : La connaissance imputée.....	146
Première sous-section : La connaissance imputée explicitement par le législateur.....	146
Deuxième sous-section : La connaissance imputée implicitement par le législateur.....	150
A. La connaissance imputée en matière d'infractions d'ordre sexuel.....	150
B. La prévisibilité objective de lésions corporelles en matière d'infractions de conséquence aggravante.....	153
Conclusion .....	154

## Chapitre deuxième

<b>L'intention</b> .....	155
Première section : L'intention en relation avec les principes régissant la responsabilité pénale .....	156
Première sous-section : La définition de l'intention en droit pénal canadien .....	156
Deuxième sous-section : L'intention en relation avec le mobile .....	163
Deuxième section : L'intention générale versus l'intention spécifique en droit pénal.....	169
Première sous-section : L'intention générale .....	169
Deuxième sous-section : L'intention spécifique .....	192
Troisième section : L'intention comme forme de <i>mens rea</i> découlant de l'utilisation de certaines expressions juridiques.....	212
Première sous-section : « Volontairement ».....	212
A. Dans les cas où le mot « volontairement » est défini par le législateur .....	212
B. Dans les cas où le mot « volontairement » n'est pas défini par le législateur.....	215
Deuxième sous-section : « Frauduleusement ».....	223
Troisième sous-section : « Illégal » ou « illégalement » .....	228
Conclusion .....	230

## Chapitre troisième

<b>L'insouciance</b> .....	231
Première section : La structure psychologique de l'insouciance en droit pénal.....	232
Deuxième section : Les infractions qui exigent expressément la preuve d'un élément d'insouciance.....	235
Troisième section : Les infractions qui exigent implicitement la preuve d'un élément d'insouciance.....	252
Conclusion .....	258

## Deuxième partie La faute objective

### Chapitre quatrième

<b>La négligence criminelle</b> .....	263
Première section : La négligence criminelle en droit pénal canadien .....	264
Deuxième section : La faute morale en matière de négligence criminelle .....	274
Première sous-section : La capacité de commettre un crime ou de répondre pénalement de ses actes (imputabilité traditionnelle).....	275
A. Les causes qui affectent la capacité de l'individu d'orienter intelligemment sa conduite .....	276
B. Les causes qui affectent la capacité de l'individu d'orienter librement son action .....	287
Deuxième sous-section : La capacité d'apprécier les risques reliés à l'activité en cause .....	292
A. Les troubles mentaux non exonérateurs ou demi-folies (déficience intellectuelle, etc.) .....	295
B. Les croyances religieuses, surnaturelles et mystiques .....	297
Troisième section : L'élément matériel de la négligence criminelle ( <i>actus reus</i> ) .....	299
Quatrième section : La <i>mens rea</i> applicable en matière de négligence criminelle .....	310
Cinquième section : L'uniformité du critère objectif appliqué en matière de négligence criminelle .....	316
Conclusion .....	319

**Chapitre cinquième**

<b>La négligence pénale</b> .....	321
Première section : L'objet de la négligence pénale au Canada .....	322
Deuxième section : La capacité en matière de négligence pénale .....	324
Première sous-section : La capacité de commettre un crime ou de répondre pénalement de ses actes (imputabilité traditionnelle) .....	324
Deuxième sous-section : La capacité de l'accusé d'apprécier les risques reliés à sa conduite (capacité propre aux crimes de négligence) .....	326
Troisième section : La structure matérielle et psychologique à la base de la négligence pénale .....	330
Première sous-section : L'élément matériel ( <i>actus reus</i> ) .....	330
Deuxième sous-section : L'élément de faute ( <i>mens rea</i> ) .....	333
Quatrième section : Étude des infractions de négligence pénale .....	336
Cinquième section : La négligence pénale envisagée du point de vue constitutionnel .....	371
Conclusion .....	373

**Chapitre sixième**

<b>La négligence réglementaire (responsabilité stricte)</b> .....	375
Première section : Histoire de la responsabilité stricte au Canada .....	376
Première sous-section : La naissance de la responsabilité réglementaire au Canada .....	376
Deuxième sous-section : La reconnaissance de la responsabilité stricte au Canada .....	381
Deuxième section : Les objectifs poursuivis par les infractions de nature réglementaire .....	384
Première sous-section : La protection du public contre les dangers découlant d'activités légitimes .....	385
Deuxième sous-section : Le pouvoir dissuasif du droit pénal .....	387

Troisième section :	La distinction entre les infractions criminelles et les infractions réglementaires au point de vue du partage des compétences .....	389
Première sous-section :	Les infractions criminelles proprement dites .....	389
A.	La compétence du Parlement fédéral en matière de droit criminel .....	393
1.	La loi contient une interdiction assortie d'une sanction .....	394
2.	La poursuite d'un « objectif public légitime » (« public wrong ») .....	396
Deuxième sous-section :	Les infractions pénales provinciales et fédérales .....	399
A.	Les infractions pénales provinciales .....	399
B.	Les infractions pénales fédérales .....	402
Quatrième section :	La distinction entre les infractions criminelles et les infractions réglementaires au point de vue de la faute .....	407
Première sous-section :	La norme de faute applicable en matière criminelle .....	407
Deuxième sous-section :	La norme de faute applicable en matière d'infractions réglementaires ou contre l'ordre public .....	413
A.	L'élément de faute découle explicitement de la rédaction de l'infraction .....	414
B.	L'élément de faute découle implicitement de la nature de l'acte prohibé .....	416
Cinquième section :	Les conditions d'application de la responsabilité stricte .....	420
Première sous-section :	Le mode général de fonctionnement ...	420
Deuxième sous-section :	Les défenses applicables en matière de responsabilité stricte .....	424
A.	La diligence raisonnable .....	424
B.	L'erreur de fait raisonnable .....	432
Conclusion .....		439



**Chapitre septième**

<b>La responsabilité absolue</b> .....	441
Première section : La nécessité de l'élément matériel .....	442
Deuxième section : L'indifférence des données psychologiques propres à l'offenseur .....	446
Troisième section : L'importance de l'imputabilité en matière d'infractions de responsabilité absolue ...	450
Première sous-section : Les causes qui détruisent la capacité de l'individu d'orienter intelligemment sa conduite .....	450
A. La minorité .....	451
B. L'aliénation mentale .....	451
C. L'automatisme .....	452
D. L'erreur .....	453
Deuxième sous-section : Les causes qui détruisent la liberté de choix .....	453
A. La nécessité .....	454
B. La contrainte morale .....	454
C. L'impossibilité .....	455
Quatrième section : La distinction entre les infractions de responsabilité stricte et celles de responsabilité absolue .....	458
Conclusion .....	464
<b>Conclusion</b> .....	465
<b>Jurisprudence</b> .....	469
<i>R. c. Smithers</i> .....	471
<i>R. c. Jorgensen</i> .....	489
<i>R. c. Chartrand</i> .....	526
<i>R. c. Sansregret</i> .....	543
<i>R. c. Tutton</i> .....	557
<i>R. c. Creighton</i> .....	575
<i>R. c. Sault Ste-Marie</i> .....	616
<i>R. c. Wholesale Travel Group Inc.</i> .....	633
<b>Table de la jurisprudence</b> .....	651
<b>Table de la législation</b> .....	665
<b>Bibliographie</b> .....	671
<b>Index analytique</b> .....	675